



# FICHE INFORMATION SECURITE

Date de révision : 23/11/2015 Version n° 2

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom : HYDROBIO 46

Code produit : 456

**1.2 Utilisation du mélange** : Fluide hydraulique biodégradable

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche

ARMORINE S.A.

ZI Lann Sévelin BP 70115 56601 LANESTER Cedex

Tél : 02.97.76.13.87

Fax : 02.97.76.13.69

E-mail : contact@armorine.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : ORFILA 01.45.42.59.59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Non classé / non étiquetable

### 2.3 Autres dangers

#### Effets néfastes pour la santé :

L'exposition prolongée peut provoquer des dermatoses

L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses

#### Evaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange *Produit à base d'huiles de base synthétiques*

Nom chimique	Numéros Index/CAS/CE Enregistrement	Classification 67/548/CEE	Classification CE 1272/2008	%

*Pour le libellé complet des phrases R et phrases H, voir rubrique 16*



## FICHE INFORMATION SECURITE

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Après contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparait une rougeur ou une gêne visuelle.

##### Après contact cutané

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si une irritation apparait.

##### Après inhalation

Amener la personne à l'air frais.

##### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie buccale. Consulter le centre Anti poison.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets nocifs improbables

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, poudre sèche, eau pulvérisée

##### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de l'eau sous forme de jet

#### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Lors de la combustion il peut se produire fumée et vapeurs, CO, CO<sub>2</sub> ...

Leur inhalation est très dangereuse

### SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Délimiter la zone de danger ; en cas d'incendie/échauffement : envisager l'évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel (voir section 8). Se laver les mains après chaque utilisation.

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation et de chaleur. Ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker sur rétention à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation, de préférence dans leur emballage d'origine.

Ne pas entreposer dans des emballages non étiquetés.

Stocker à l'abri des acides et oxydants forts.



## FICHE INFORMATION SECURITE

### SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

Données non disponibles.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation. Respecter les règles d'hygiène. Recommandations pour une manipulation sans danger : porter des équipements de protection individuelle (gants nitrile, lunette, vêtements de protection).

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	Ambre
Densité	Environ 0.9
pH	Non établi
Point éclair	>250°C
Température d'auto inflammation	Peu probable
Propriétés explosives	Insoluble et non miscible dans l'eau
Solubilité	Soluble dans un grand nombre de solvants usuels
Viscosité cinématique	Environ 47 cSt à 40°C
Propriétés explosives	Ne présente pas de caractère d'explosivité dans les conditions raisonnablement prévisibles.

### SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

En cas de combustion, libération de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Stable dans les conditions normales

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée : non classé

Danger par aspiration : non classé



## FICHE INFORMATION SECURITE

### SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Produit biodégradable à environ 80%**

**Concernant les substances qui composent le mélange**

Elles ne répondent pas aux critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB), figurant en annexe XIII de REACH.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Elimination du produit/de l'emballage**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée

**Code déchets** selon le CED (Code européen des déchets) : il doit être attribué par l'utilisateur, selon son application

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Conserver les étiquettes sur le récipient vide.

Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux : ne pas pressuriser, couper, souder, percer ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ...

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

L'utilisation d'eau pour le nettoyage des emballages vides n'est pas conseillée. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé pour le transport des marchandises dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe de danger pour le transport			
14.4 Groupe Emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

### SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)**

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées

**Dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire**

Substances candidates à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

Substances soumises à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail (France)**

Tableau des maladies professionnelles : n°36 (affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse)



## FICHE INFORMATION SECURITE

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Phrases R/ mentions H pertinentes

#### Informations supplémentaires :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées (1.2) sans au préalable demander l'avis des services techniques du fournisseur.

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles, à la date indiquée. Elles ne présentent toutefois aucune garantie concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.